



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du vendredi 05 juin 2026

Étaient Présents : Monsieur le Maire Jean-Marc GAILLON, Michel BOULLENGER, Christophe GUERBETTE, Jérôme VIMONT, Corinne GAILLON, Marcel ALIOUAT, Myriam LAVOINE, Dominique RANVIER, Franck RATEL, Sophie MORLET-REGUER,

Absent excusé : Katy AUZEILL ayant donné pouvoir à Michel BOULLENGER

Jérôme VIMONT ayant donné pouvoir à Franck RATEL

Secrétaire de séance : Corinne GAILLON

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à l'heure fixée par la convocation, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GAILLON, Maire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Désignation des délégués du Conseil municipal en vue des élections sénatoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, conformément aux dispositions du Code électoral, il convient de procéder à l'élection des délégués et suppléants appelés à participer à l'élection des sénateurs.

Constitution du bureau électoral

Conformément à l'article R. 133 du Code électoral, le bureau électoral est constitué sous la présidence du Maire, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir

- M. Marcel ALIOUAT
- Mme Corinne GAILLON
- M. Franck RATEL
- Mme Myriam LAVOINE





La Haye

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 076-217603521-20260605-PV_CM_050626-AU

Monsieur le Maire rappelle les modalités du scrutin (secret) ainsi que le nombre de représentants à élire, soit 1 délégué et 3 suppléants.

Élection du délégué

Après ouverture du scrutin et dépouillement des votes, les résultats du premier tour sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 11
- Nombre de votants : 11
- Suffrages exprimés : 9
- Votes blancs : 2
- Suffrages nuls : 0

M. Jean-Marc GAILLON obtient 9 voix et 2 votes blancs

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, M. Jean-Marc GAILLON est proclamé élu délégué au premier tour et déclare accepter son mandat.

Élection des suppléants

Le Conseil municipal procède ensuite à l'élection des trois suppléants.

À l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 11
- Nombre de votants : 33
- Suffrages exprimés : 24
- Votes blancs : 9
- Suffrages nuls : 0

Les candidats obtiennent :

- M. Christophe GUERBETTE : 9 voix et 2 votes blancs
- Mme Sophie MORLET-REGUER : 8 voix et 3 votes blancs
- M. Michel BOULLENGER : 7 voix et 4 votes blancs

Sont proclamés élus suppléants :

1. M. Christophe GUERBETTE, né le 7 mai 1969 à Rouen (Seine-Maritime).
2. Mme Sophie MORLET-REGUER, née le 5 juillet 1971 à Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime).
3. M. Michel BOULLENGER, né le 4 avril 1970 à Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime).

Les intéressés déclarent accepter leur mandat.

MAIRIE DE LA HAYE - 30 RUE DE MORVILLE - 76780 LA HAYE

02 35 90 84 34

[Http://www.la-haye.site](http://www.la-haye.site)

mairie.la-haye@wanadoo.fr



COMMUNE DU PAYS DE BRAY

PAYS DE BRAY

Publié le : 09/06/2026 09:53 (Europe/Paris)

Par : Camille Durand

https://www.intramuros.org/la-haye/documents_administratifs/65440





La Haye

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 076-217603521-20260605-PV_CM_050626-AU

3. Affaires financières et fiscales

3.1. Convention de recouvrement avec la DGFIP

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet de convention avec la Direction générale des finances publiques permettant le recouvrement des créances liées aux recettes et aux éventuelles dégradations constatées dans la salle des fêtes.

Cette convention s'inscrit dans la mise en œuvre du télépaiement PayFiP, destiné à remplacer le système des chèques de caution.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la convention par 9 voix pour et 2 abstentions.

3.2. Démarche de fiabilisation fiscale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la DGFIP a relevé des anomalies déclaratives concernant 69 habitations de la commune, représentant environ 41 % du parc de logements.

Afin de régulariser cette situation dans un cadre amiable, une lettre d'intention a été signée par la commune. Cette démarche permettrait aux contribuables concernés de bénéficier d'une régularisation sur une année, plutôt que d'une procédure contentieuse pouvant porter sur cinq années.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

3.3. Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une créance de 280 euros datant de 2015, concernant M. Sébastien BECK, a été déclarée irrécouvrable par les services de la DGFIP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de prononcer l'admission en non-valeur de cette créance.

4. Questions diverses

4.1. Moyens techniques et humains

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition récente d'un tracteur pour un montant de 39 000 €. Les élus échantent sur les difficultés rencontrées pour l'entretien des espaces communaux en raison du manque de personnel et des conditions météorologiques défavorables ayant retardé certaines interventions, notamment au cimetière.

Différentes pistes sont évoquées afin d'améliorer la situation, notamment le recrutement d'un agent communal ou le recours à un prestataire extérieur.

MAIRIE DE LA HAYE - 30 RUE DE MORVILLE - 76780 LA HAYE

☎ 02 35 90 84 34
🌐 [Http://www.la-haye.site](http://www.la-haye.site)
@ mairie.la-haye@wanadoo.fr



COMMUNE DU PAYS DE BRAY

PAYS DE BRAY

Publié le : 09/06/2026 09:53 (Europe/Paris)
Par : Camille Durand
https://www.intramuros.org/la-haye/documents_administratifs/65440





La Haye

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 076-217603521-20260605-PV_CM_050626-AU

4.2. Entretien du cimetière

Le Conseil municipal échange sur l'état général du cimetière et les difficultés rencontrées pour son entretien.

L'organisation d'une journée de nettoyage faisant appel à des bénévoles est évoquée. Plusieurs élus attirent toutefois l'attention sur les contraintes juridiques et les questions d'assurance liées à ce type d'initiative.

Il est précisé que la commune pourrait encadrer une telle opération en procédant à l'enregistrement préalable des participants afin de garantir leur couverture au regard des assurances et de la responsabilité de la collectivité.

4.3. Licence de débit de boissons

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de licence IV pour l'établissement « La Petite Bouffée » a été refusée. Une licence III a été proposée. Une réponse de la sous-préfecture est attendue concernant les modalités applicables.

4.4. Ouverture de la mairie le samedi

Il est rappelé que la mise en place d'une permanence le samedi, précédemment évoquée, reste à organiser afin d'assurer une ouverture au moins une fois par mois.

4.5. Travaux à venir

Monsieur le Maire informe le Conseil de la programmation prochaine de la taille de la haie communale et de la réfection des crayons situés à l'entrée de la commune en partenariat avec une association locale.

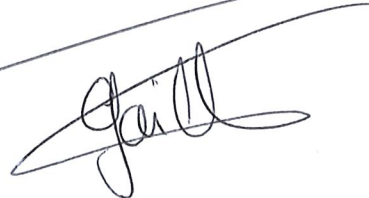
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h40.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Marc GAILLON

Le Secrétaire de séance,



MAIRIE DE LA HAYE
76352
REPUBLIQUE FRANÇAISE
SEINE - MARITIME



MAIRIE DE LA HAYE - 30 RUE DE MORVILLE - 76780 LA HAYE

☎ 02 35 90 84 34
🌐 [Http://www.la-haye.site](http://www.la-haye.site)
@ mairie.la-haye@wanadoo.fr

COMMUNE DU PAYS DE BRAY

PAYS DE BRAY



Publié le : 09/06/2026 09:53 (Europe/Paris)
Par : Camille Durand
https://www.intramuros.org/la-haye/documents_administratifs/66440

